

**Séance du Conseil général du mardi 28 mars 2017**

**Réponse à la question écrite n° 20 du groupe UDC+AB**

**Intitulée : "Bilan des fonds dans la Commune"**

A la **question écrite no 20**, le Conseil communal est en mesure de répondre comme suit :

1. La liste en pièce jointe comprend tous les fonds dont dispose actuellement la commune. Pour mémoire, ils sont également mentionnés en page 34 du rapport du service financier 2015.  
Le libellé des fonds permet de déterminer leur attribution. La liste contient également les états au 1<sup>er</sup> janvier ainsi qu'au 31 décembre 2015 avec l'indication des variations.
2. Depuis la création de la commune et jusqu'à ce jour, le Conseil communal n'a pas été confronté à une telle situation. Toutefois, il est évident que si une telle proposition nous était faite, le Conseil communal ferait une réflexion quant aux conséquences financières pour la commune.

A l'heure actuelle deux fonds spéciaux existent.

**Le fonds Demange**

La commune gère le fonds « Demange ». Toutefois, ce fonds, créé suite à la donation de l'abbé Demange de Courfaivre, n'appartient pas à la commune. Sa destination vise à apporter une aide financière aux étudiants en théologie de la commune de Courfaivre. Le capital au 31 décembre 2015 est de frs 23'372.05.

**Le fonds « Stipendium Bamat »**

Ce fonds a été créé par la famille Bamat. Il a comme objectif d'aider les descendants de cette famille en versant, le cas échéant, de bourses d'études, d'apprentissage, etc...

Ces deux fonds, sous protection communale, sont régis par des règlements propres à chacun d'entre eux. Ces derniers sont déposés à l'administration communale et peuvent être consultés en tout temps.

3. Les possibilités existent et elles figurent dans le Décret sur l'administration financière des communes. L'article RSJU 190.611 traite des « financements spéciaux ». Il stipule notamment :

*Art. 12 <sup>1</sup>Les financements spéciaux consistent en moyens financiers disponibles en tout temps et affectés par décision pour remplir une tâche publique.*

*<sup>2</sup> Les attributions ne doivent pas dépasser ce qui a été prévu.*

*<sup>3</sup> Ils sont annulés lorsque le but est atteint ou ne peut plus l'être.*

4. Selon les informations en possession du Conseil communal à ce jour, aucun fonds en déshérence n'est connu.

A noter encore qu'actuellement des travaux sont menés en collaboration avec la fiduciaire. Ces derniers visent à diminuer le nombre de fonds communaux dans le respect de leur provenance ainsi que la législation en vigueur.

Glovelier, le 20 février 2017

LE CONSEIL COMMUNAL

veuillez tourner la page →

<b>Bilan - PASSIF - Extraits</b>		<b>01.01.2015</b>	<b>31.12.2015</b>	<b>variation</b>	
		<b>CHF</b>	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>	
<b>PROVISIONS</b>					
240.80	Provison rénovation Cerneux-Godat	B	100'600.00	102'000.00	1'400.00 ↗
240.80	Provision immeubles loués	HS	86'800.00	105'300.00	18'500.00 ↗
240.80	Provision entretien HP	HS	48'800.00	59'500.00	10'700.00 ↗
240.00	Porvision pour perte sur débiteurs	HS	97'800.00	171'376.00	73'576.00 ↗
240.01	Provision pour perte d'impôts	HS	630'000.00	630'000.00	- ↔
240.04	Provision entretien chemins communaux	G	16'278.65	16'278.65	- ↔
240.20	Allocation de fusion	HS	720'000.00	480'000.00	-240'000.00 ↘
240.25	Cerneux-Godat - camps	HS	3'016.90	5'262.30	2'245.40 ↗
241.31	Provision "projet le Moulin"	G	6'912.30	6'499.20	-413.10 ↘
241.33	Provision viabilisation secteur Pran	G	29'280.10	29'280.10	- ↔
<b>Total des provisions</b>			<b>1'739'487.95</b>	<b>1'605'496.25</b>	<b>-133'991.70</b>
<b>FONDS A DESTINATION SPECIALE</b>					
28.00	Fonds - intérêts cumulés	HS	732.75	1'170.40	437.65 ↗
28.01	Fonds taxe cadastrale	HS	266'347.50	235'461.25	-30'886.25 ↘
28.02	Fonds des digues	HS	933'698.80	935'960.00	2'261.20 ↗
28.03	Fonds abri PC	HS	1'031'508.55	1'031'634.70	126.15 ↗
28.05	Fonds ouvrages collectifs	HS	228'115.19	225'418.94	-2'696.25 ↘
28.09	Fonds taxe de séjours	HS	66'438.43	66'438.43	- ↔
28.13	Fonds SIS	HS	7'513.50	-	-7'513.50 ↘
28.14	Fonds eaux usées	HS	808'703.82	272'238.47	-536'465.35 ↘
28.15	Fonds eau consommation	HS	1'367'953.27	947'659.12	-420'294.15 ↘
28.16	Fonds SES	S	3'026.45	2'722.18	-304.27 ↘
28.20	Fonds Carrière de l'Aimery	C	25'401.35	25'401.35	- ↔
28.21	Fonds école enfantine	G	94'995.53	92'762.73	-2'232.80 ↘
28.22	Fonds - Caution cimetièrè	G	2'147.70	2'147.70	- ↔
28.23	Fonds - Garantie de Loyer	G	493.10	493.60	0.50 ↗
28.24	Fonds Hameau de Scout	G	71'194.85	71'194.85	- ↔
28.25	Fonds CEP	U	42'429.00	42'429.00	- ↔
28.26	Fonds école enfantine	U	54'491.68	44'491.68	-10'000.00 ↘
28.27	Fonds société d'embellissement	U	10'018.55	10'018.55	- ↔
28.28	Fonds fanfare d'Undervelier	U	21'927.27	21'946.77	19.50 ↗
<b>28.00 Fortune nette des fonds spéciaux</b>			<b>5'037'137.29</b>	<b>4'029'589.72</b>	<b>-1'007'547.57</b>
<b>Total fonds et provisions</b>			<b>6'776'625.24</b>	<b>5'635'085.97</b>	<b>-1'141'539.27</b>
230.00	Prêts des fonds au c/c communal		2'104'494.06	1'948'336.96	-156'157.10 ↘
			2'356'414.97	1'605'496.25	
			4'420'210.27	4'029'589.72	
			6'776'625.24	5'635'085.97	
			-	-	